

Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

Immeuble Ecotech / 3 rue Marconi / 57070 METZ

mail : contact@aguram.org / tél. : 03 87 21 99 00 / fax: 03 87 21 99 29

www.aguram.org

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme /

Date de référence du dossier / **05 mai 2017**

Approbation initiale du P.O.S. **22 août 1983**

PROCEDURE EN COURS

Révision Générale du P.O.S. et transformation en P.L.U.

Prescription	DCM	15 octobre 2014
Arrêt	DCM	07 septembre 2016
Approbation	DCM	17 mai 2017

B2. RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Eaux usées

Eaux pluviales



La présente notice a pour objet de rappeler la situation actuelle de l'assainissement dans la commune ainsi que les orientations futures.

Les modes d'assainissement

Assainissement collectif

L'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau communal d'assainissement.

Les réseaux d'assainissement peuvent être de type unitaire (eaux usées et eaux pluviales dans un réseau unique) ou séparatif (un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux pluviales).

Assainissement non collectif

Par "Assainissement Non Collectif" on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques et assimilées des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

L'expression "assainissement non collectif" englobe les expressions "assainissement individuel" et "assainissement autonome".

A. Situation actuelle

a. Etudes engagées sur la commune

Schéma directeur d'assainissement

La Régie HAGANIS a lancé courant des mois de mai-juin 2008 la réalisation de 2 schémas directeurs d'assainissement, un sur la station d'épuration principale de Metz et un sur le réseau d'assainissement en tant que tel (y compris les ouvrages associés), qui se sont respectivement terminés courant 2009 et été 2010.

Ces schémas, via la réalisation d'un état des lieux complet de l'assainissement, avaient pour objectif d'être un outil d'aide à la décision pour dégager les grandes orientations qui seraient à mener sur le territoire, en termes d'assainissement, pour les 10-15 ans à venir.

Entre autres :

- ✓ Garantir à la population présente et à venir des solutions durables et optimales pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- ✓ Préserver le milieu naturel,
- ✓ Maîtriser l'impact des eaux pluviales c'est-à-dire gérer au mieux les risques associés aux phénomènes d'inondations et l'impact qualitatif des rejets en temps de pluie,
- ✓ Définir une politique adaptée aux exigences du développement durable, notamment en matière d'énergie (optimisation de la consommation d'énergie, création d'énergie renouvelable,...)
- ✓ Assurer le meilleur compromis technico-économique possible dans le respect de la réglementation et notamment des objectifs fixés par la directive de la Communauté Européenne.

Zonage d'assainissement

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie HAGANIS a réalisé le zonage d'assainissement de l'agglomération.

Ce document, établi pour chaque commune, consiste à définir le mode d'assainissement, collectif ou non collectif, pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir du territoire communal.

Le zonage d'assainissement de la commune de Pouilly a été approuvé par délibération du Conseil d'Administration d'HAGANIS en date du 30 mars 2011. Il devient une annexe du PLU de la commune.

b. Epuration des eaux usées

Les eaux usées de la commune sont traitées au niveau de la station d'épuration communale Mésanges.

Mise en service en 1983, la station est actuellement exploitée par HAGANIS. Sa capacité nominale est de 1000 équivalents habitant et fonctionne selon le principe des boues activées.

L'effluent traité est rejeté dans la Seille, entre le ruisseau des Paux et le ruisseau de St-Pierre. Des travaux d'amélioration du fonctionnement de la STEP Mésanges ont été réalisés en 2008 (mise en place d'une paroi siphonée, d'un dégazeur, d'un racleur de surface du clarificateur et mise en peinture totale des ouvrages constituant l'installation).

c. Réseaux de collecte des eaux usées

Les réseaux d'assainissement de la commune de Pouilly sont de types séparatif et unitaire (cf tableau ci-dessous).

Type de réseau	EAUX USEES	EAUX PLUVIALES	UNITAIRES	TOTAL
Longueur, en mètres linéaires	1 161,12	1 610,02	3 378,34	6 149,48
	18,88%	26,18%	54,94%	(Source inventaire des réseaux 2014)

Les eaux usées de la commune sont transportées vers la station d'épuration communale. Les réseaux d'eaux pluviales et les surverses du réseau unitaire ont pour exutoire principal la Seille.

Les deux cartes jointes représentent la cartographie du système d'assainissement de la commune de Pouilly.

Seuls les réseaux et ouvrages particuliers d'assainissement intégrés à l'inventaire de la Régie HAGANIS apparaissent dans le tableau ci-après (paragraphe d).

Cependant les réseaux et ouvrages privés, non intégrés sont, malgré tout, représentés sur les plans joints afin d'améliorer la lisibilité de l'ensemble (en magenta sur les plans).

d. Ouvrages Particuliers et points critiques¹

Huit ouvrages particuliers sont recensés sur la commune (cf tableau ci-dessous).

Nom de l'ouvrage	Localisation	Type	Fonction	Réseau
MESANGES 5	RUE DES MESANGES	DO	Délestage du réseau par temps de pluie	UN
NATIONALE 32 BIS	32 BIS ROUTE NATIONALE	DO	Délestage du réseau par temps de pluie	UN
SEILLE 10	10 RUE DE LA SEILLE	DO	Délestage du réseau par temps de pluie	UN
THERMES 22	22 RUE DES THERMES (intersection)	DO	Délestage du réseau par temps de pluie	UN
THERMES 30	30 RUE DES THERMES	DO	Délestage du réseau par temps de pluie	UN
FAISAN	RUE DES MESANGES	Station	Pompage	EU
/	RUE DU FAISAN	Dessableur	Retenir les sables	UN
/	AMONT STEP	Piège à sables	Retenir les sables	EU

¹ Point critique : point du réseau nécessitant une fréquence de nettoyage accrue du fait de particularités intrinsèques au système d'assainissement, afin d'assurer un fonctionnement optimal de ce dernier.

Aucun point critique n'a été recensé sur la commune.

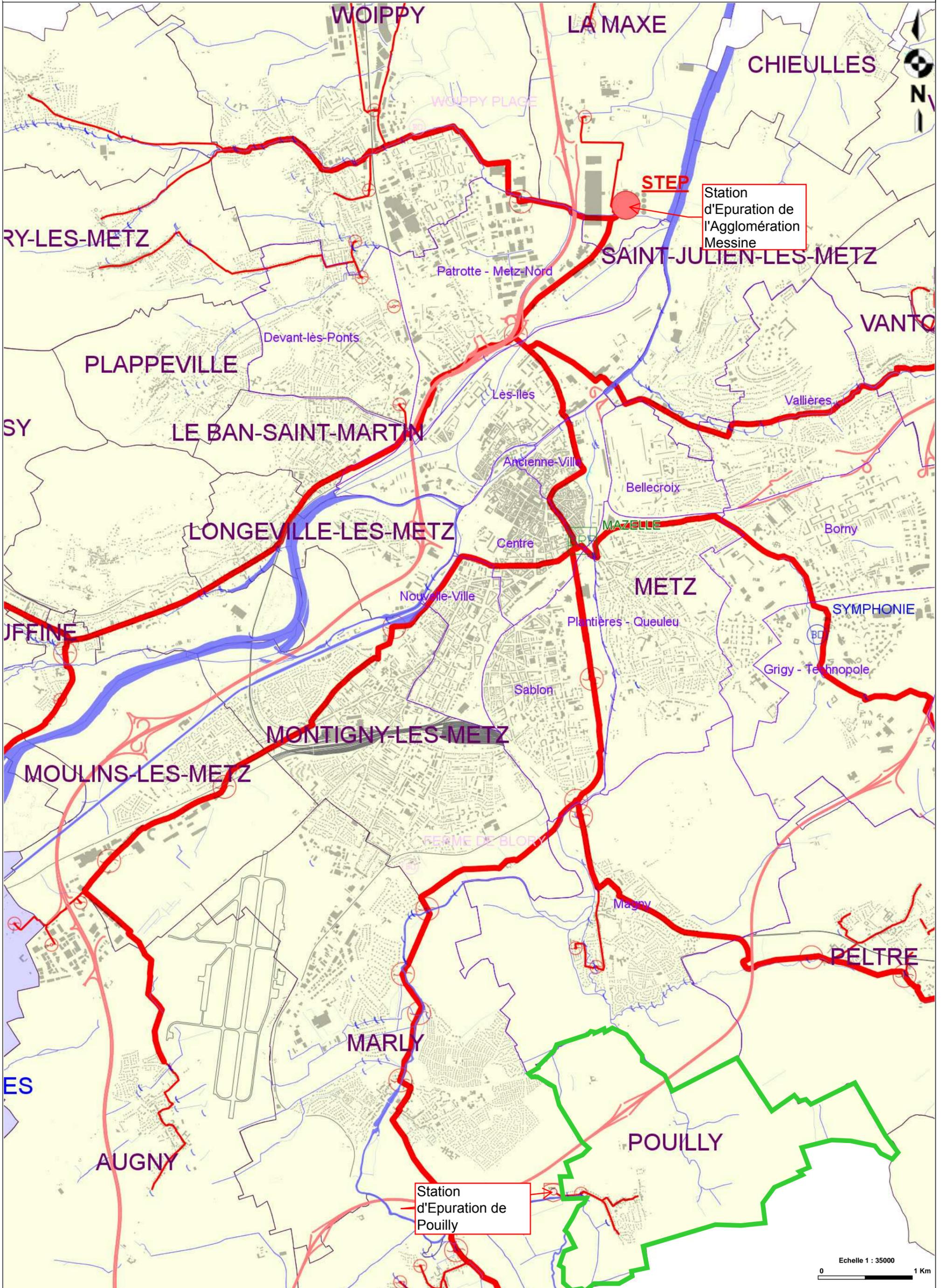
B. Orientations pour l'avenir

Le projet de lotissement Chèvre-Haie va augmenter de manière significative la population de la commune.

Cet accroissement de population ne pourra se faire sans une augmentation des capacités de la station de refoulement Faisan et de la station d'épuration Mésanges.

En parallèle, une étude diagnostique sera réalisée en 2015/2016 par HAGANIS, afin de trouver des solutions pour améliorer le taux de dilution des effluents de la commune.

Les zones d'extensions futures devront être conformes aux prescriptions d'HAGANIS pour les eaux usées et de Metz Métropole pour les eaux pluviales.



STEP
Station
d'Epuration de
l'Agglomération
Messine

Station
d'Epuration de
Pouilly

- Canalisations
 - Canalisation Unitaire
 - Canalisation Eau Pluviale
 - Canalisation Eau Usée
- Ouvrages Extérieurs
 - Emprises des Ouvrages
- Autres Ouvrages
 - Enterré
 - Rejet ou Reprise intégré
 - Rejets EP
 - Exutoires
 - Exutoire EP
- Déversoirs
 - Déversoir Hydraulique
 - DH Unitaire
 - Déversoir d Orage
 - DO Unitaire
- Stations et Bassins
 - Poste Anti-crue
 - Poste Anti-crue
 - Station Epuration
 - Station d'Épuration
 - Station de pompage
 - Station de Relevage EU



STEP : POUILLY

